



Employé démissionnaire qui retravaille pendant son préavis

Par **muriel65**, le **03/03/2016** à **15:42**

Employé démissionnaire qui retravaille pendant son préavis

Bonjour,

le titre résume mon problème

Mon employé en période d'essai CDI a démissionné la semaine dernière, à l'oral puis à l'écrit.

Il n'est pas venu travailler depuis.

Il s'est présenté mardi matin accompagné de son père et d'un représentant du personnel de la direccte pour régler ses dettes envers notre entreprises (achat de matériel antérieur)

Nous lui avons retourné une lettre avec A/R ou nous donnions notre accord pour sa démission en lui rappelant qu'il avait 15 jours de préavis conformément à la conv collective et que son contrat se terminerait donc le 11 Mars.

Aujourd'hui nous avons appris qu'il re-travaille déjà chez son ancien employeur (un concurrent direct).

Quels sont nos droits? nos recours?

Sachant que nous sommes une toute petite entreprise, que nous passons par le TESE et n'avons pas de connaissances dans ce domaine.

En vous remerciant par avance,

Muriel

Par **janus2fr**, le **03/03/2016** à **16:35**

Bonjour,

[citation]Mon employé en période d'essai CDI a démissionné la semaine dernière[/citation]

Ce n'est donc pas une démission mais une rupture de période d'essai.

[citation]Nous lui avons retourné une lettre avec A/R ou nous donnions notre accord pour sa démission en lui rappelant qu'il avait 15 jours de préavis conformément à la conv collective et que son contrat se terminerait donc le 11 Mars. [/citation]

En France, l'employeur n'a pas à accepter ou refuser une démission, il ne peut qu'en prendre note. Mais encore une fois, ici il ne s'agit pas d'une démission.

Le salarié qui rompt sa période d'essai doit à l'employeur un délai de prévenance de 48h (24h en deçà de 8 jours de présence) et non pas un préavis de 15 jours !